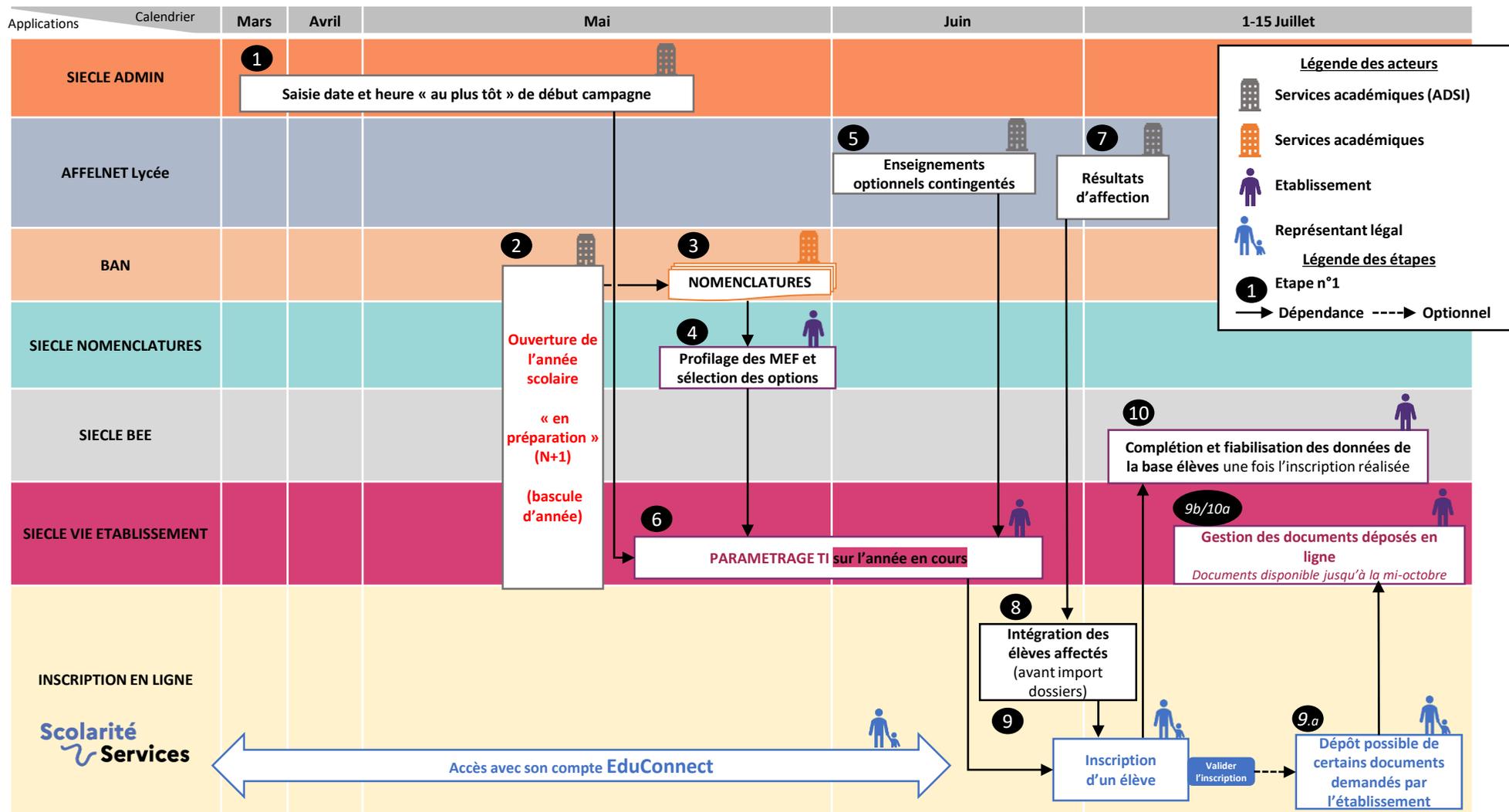


# Lycée : campagne d'inscription en ligne post-affectation



## Par l'établissement, en amont de l'inscription

- 6** Paramétrage TI
- ✓ Le paramétrage des dates permet l'ouverture du service.
  - ✓ Les messages d'accueil TI, les pièces jointes et les retours en ligne sont paramétrables par MEF ou groupe de MEF.
  - ✓ Les règles d'options, de gestion exclusions et du nombre maximum de souhaits sont paramétrable par MEF.
  - ✓ Un courriel de relance est envoyé à mi-campagne.

## L'inscription par les parents

- 9** Le représentant légal qui réalise l'inscription :
- ✓ procède au choix d'options
  - ✓ met à jour, si besoin, ses informations et celles de son enfant,
  - ✓ donne son consentement ou non à l'étude automatique du droit à bourse
  - ✓ récupère les documents à compléter et/ou la liste d'éléments à fournir
- L'autre représentant légal :** Nouveau
- ✓ peut mettre à jour ses informations
  - ✓ peut consentir à l'étude automatique du droit à bourse si le premier représentant légal n'a pas déjà consenti

## Par l'établissement, en aval de l'inscription

- 10** Complétion et fiabilisation des données sur BEE
- Pour finaliser la préparation de la rentrée, il est nécessaire :
- ✓ d'intégrer les enseignements facultatifs choisis, les données administratives dont celles nécessaires à l'étude automatique du droit à bourse, Nouveau
  - ✓ d'attribuer une division et de répartir les élèves en groupes.